

COMPTE-RENDU DU CONSEIL CITOYEN DE SAINT-BERNARD du 27 NOVEMBRE 2023 à 19 h

Elus présents : Mme Emmanuelle CARGNELLI, MM Christophe COTTAREL, Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Il s'agit du 7^{ème} Conseil Citoyen. 38 questions.

M. M. SOLFOROSI excuse M. le Maire qui est absent ce soir.

Il rappelle que le Conseil Citoyen n'est pas un lieu de débat. En raison des nombreuses questions posées par les citoyens, celles-ci seront lues par M. M. SOLFOROSI, et les élus répondront.

Les réponses des élus apparaissent dans le corps du texte en [bleu](#).

Questions de Mme GOUILLOUD Emmanuelle

- 1 Réponse de M. C. COTTAREL

Afin de pouvoir accélérer le processus d'utilisation des voitures électriques par les particuliers, quelles solutions peuvent être proposées pour les familles habitant dans le centre du village n'ayant pas de place de parking privées pour installer une prise de recharge privée ? [Sont à l'étude l'implantation de bornes de recharge conformément à la nouvelle loi \(dès janvier 2025 : une borne électrique à raison de 50 places\) et le montage des dossiers de subventions. Le début d'implantation sera fait sur le parking de la place Utrillo \(pour 2 bornes\) Le SleA devrait équiper chaque commune de l'Ain d'une borne électrique.](#)

- 2 Réponse de M. J-C LAMBERT

En ce qui concerne la pose de panneaux photovoltaïques, est-ce qu'il sera proposé des aides aux particuliers sur la commune pour que chaque foyer qui le souhaitent puissent faire installer des panneaux ? Afin d'augmenter considérablement l'électricité verte sur la commune. [Si par aide aux particuliers vous pensez aides financières, non la commune ne propose pas d'aide.](#)

[Par contre, il existe le service à la communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE RENOV+ via l'ALEC01 qui apporte des conseils et aide à la décision pour l'équipement en panneaux photovoltaïques et aides de l'état et Région.](#)

Par ailleurs le SIEA a lancé l'opération Le Solaire à Portée de m'AIN à prix réservés aux Aindinois et négociés avec des installateurs référencés. Il s'agit de panneaux solaires posés au sol et branchés à une prise de courant.

- 3 Réponse de M. J-C LAMBERT

Pour le Saonibus: entre l'année dernière et cette année il y a une baisse significative du nombre de passages des bus sur la commune, ce qui pose problème pour favoriser les déplacements autres qu'avec la voiture personnelle, et pose problème aux étudiants. Les horaires ne correspondent plus. Nous avons constaté cette baisse de fréquence de desserte et avons fait remonter le sujet à la CCDSV qui a la compétence déplacements. Chaque lettre, mail ou appel du secrétariat pour mécontentement du service est remonté au service transport CCDSV et à son Vice-Président en charge, accompagné de notre mécontentement.

- 4 Réponse de M. le Maire

Pour favoriser le mode de déplacement en vélo entre saint Bernard et anse, pour rejoindre la gare SNCF et les commerces, une piste cyclable sécurisée sera-t-elle mise en place rapidement ? A ce jour la portion de route entre le pont de Saint Bernard et la gare de Anse n'est absolument pas sécurisée pour des vélos. Depuis le mandat précédent et avant l'arrivée de la Voie Bleue, la commune de St Bernard a soulevé ce problème de sécurité modes doux entre notre village et la gare d'Anse. Au début pas considérée comme une priorité, la situation a été prise en compte par les deux départements et les deux Communauté de communes.

Un projet de passerelle est inscrit dans les intentions budgétaires des deux communautés de communes. Les départements y travaillent. Reste la participation de la Région AURA qui doit inscrire le projet dans le contrat de plan Etat Région à venir.

Dès la validation de la construction de cette passerelle modes doux, les sujets de réalisation des cheminements reliant la gare et les commerces d'Anse à la Voie Bleue et St Bernard seront lancés.

- 5 Réponse de M. J-C LAMBERT

Rue de la Saône : certaines voitures roulent à bien plus que 20 km/h, vitesse maximale autorisée sur cette portion il me semble, comment pouvons-nous réfléchir pour faire diminuer la vitesse sur cette route où beaucoup de piétons enfants jeunes adultes personnes âgées circulent quotidiennement à toute heure ? La rue de la Saône est une zone de rencontre limitée à 20km/h avec priorité piétons et modes doux. Le parcours est jalonné de bacs de fleurs pour casser la rectitude et inciter à rouler doucement. Ceux qui roulent vite sont en infraction et surtout ne respectent pas les autres usagers. Compliqué de mettre des ralentisseurs dans une zone déclarée « de rencontre »

- 6 Réponse de M. le Maire

Constructions logements : dans les projets en cours actuels existe-t-il des logements proposés aux personnes porteurs de handicap ? Les logements qui vont être réalisés au centre village (accession à la propriété et locatifs aidés) sont des logements aux normes avec des accès PMR (personnes à mobilité réduite) des portes d'appartement de bonne largeur et des ascenseurs accessibles. Les sanitaires sont à adapter suivant le besoin. Des personnes porteuses de handicap peuvent acheter ou louer. Le projet Zinderstein qui prévoit en rez-de-chaussée du locatif social pour des personnes âgées aux petits revenus est aussi aux normes PMR.

- 7 Réponse de M. le Maire

à titre personnel, une place de stationnement handicapés serait-elle envisageable rue de la Saône ? La mise en place de places PMR relève d'un texte qui proratises des emplacements réservés par rapport au nombre de places de stationnement du parking (2% pour 50 existantes) ; d'autres places sont installées sur la voie publique selon les besoins.

Suite à une demande, pour intégrer une place PMR dans un secteur, des règles de pente, largeur et longueur doivent être respectées. Faites une demande qui sera étudiée et nous reviendrons vers vous directement.

Question de M. Jean-Jacques HEMONT

-8 Réponse de M. le Maire

Voici ma question sur "Halage Voie bleue".

La cohabitation avec les cyclistes devient un problème. Vitesse excessive, manque de civilité etc....Lors de notre dernière randonnée de nombreux marcheurs ont rencontrés des problèmes avec la " Miselane", randonnée à vélo de Misérieux. La Voie Bleue connaît un vrai succès. Oui nous avons remarqué la vitesse de certains modes doux qui roulent à plus de 20 km/h (vitesse maxi) Nous avons choisi de classer cette voie en « voie verte » du Code de la Route pour ne pas avoir de véhicules à moteur qui circulent sur ce chemin très fréquenté par les piétons, promeneurs avec chien, joggeurs, cyclistes et autres usagers de modes doux et enfin les cavaliers. Le respect de l'autre doit permettre un bon fonctionnement de l'ensemble des usagers : les piétons marchent à droite, les chiens sont rappelés par leurs maîtres, les cyclistes et autres usagers de modes doux se signalent à l'approche des piétons en respectant la vitesse maxi de 20km/h et enfin les cavaliers respectent leur charte de bonne conduite en marchant au pas. Le bien vivre ensemble.

Il ne me semble pas judicieux de réglementer plus encore cette voie de promenade dans la nature.... Réglementer pour ne pas respecter sert à quoi ?

Questions de Mme Nadine FAURE

Je fais suite à votre proposition d'autoriser les citoyens de St Bernard à poser des questions pour le prochain conseil citoyen.

Je suis ravie de ce temps d'expression bien que ce soit facile de s'exprimer auprès de nos conseillers.

Je regrette autant de constructions sur la commune engendrant une circulation importante, de la pollution atmosphérique et visuelle, autant de panneaux de signalisation avenue des helvètes en un an ...des personnes qui ne respectent pas la commune devenue une ville dortoir. Des déchets végétaux ou divers déposés n'importe où. Pour rappel, la propriété privée est constitutionnelle en France et chaque propriétaire peut disposer de son bien et construire en respectant le Code de l'Urbanisme et le PLU (règlement local)

-9 Réponse de M. le Maire et Mme B. FROMONT

Est-ce que les constructions vont cesser ? Les propriétaires qui déposent un PA, PC ou DP peuvent construire s'ils respectent le PLU de St Bernard. Les projets de village suivent le programme de développement mis en place.

-10 Réponse de M. le Maire

Pourquoi autant de préemption de domaines ? On préempte en fonction de projet. Toute la frange de Saint-Bernard est très peu construite et le cœur de village est plus dense.

-11 Réponse de M. le Maire

Pouvons-nous demander plus de contrôles routiers ? Nous demandons régulièrement des contrôles aux brigades de gendarmerie (vitesse, contrôle véhicules et conducteurs, alcool et stup, poids lourds qui franchissent le pont à 19 tonnes) Ce qui est fait très régulièrement.

De son côté la mairie traite le stationnement interdit et abusif

Sur panneau pocket, vous demandez le respect de la consommation d'eau :

-12 Réponse de M. le Maire et Mme B. FROMONT

Pourquoi laisser autant de construction de piscine ? La construction d'une piscine relève du droit de l'urbanisme et rien n'interdit, pour le moment, ces types de constructions. La mairie ne peut s'y opposer.

En période de sécheresse, des arrêtés préfectoraux règlementent l'utilisation de l'eau pour les piscines.

-13 Réponse de M. le Maire

Est-ce que le maraîcher auprès du restaurant bibet a le droit d'autant arroser ? Nous n'avons pas de maraîcher vers le restaurant Bibet mais un propriétaire qui a aménagé des jardins potagers privatifs et partagés. L'arrosage se fait par un puisard dans la nappe de la Saône.

L'arrosage de jardins potagers est prévu dans les arrêtés préfectoraux selon des conditions et des heures précises. Si vous relevez une infraction vous pouvez en avvertir la mairie, les gendarmes et la police de l'environnement.

Je profite de cet instant pour indiquer que, face aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et aux interdictions préfectorales, nous nous sommes équipés de cuves de stockage des eaux pluviales pour arroser d'une manière raisonnée en période rouge.

La ville de Trévoux voit aussi son nombre de constructions grimper en flèche occasionnant des difficultés de circulation jusqu'à Neuville. Se rendre sur Lyon devient insupportable.

-14 Réponse de M. le Maire

Est-ce que la mise en place d'autocars pourrait être envisagé ? On ne voit pas la finalisation du projet du bus entre Trévoux et la part dieu. La compétence transport est à la CCDSV et à la Région. Cette demande doit être adressée à la CCDSV service déplacements.

-15 Réponse de M. le Maire

Le saonibus ne dessert pas jassans riottier, une solution pourrait être envisagée ? nous avons par le passé demandé à plusieurs reprises que le « libellule » Villefranche Jassans puisse poursuivre son trajet jusqu'à St Bernard et la zone industrielle de Trévoux. Visiblement, malgré l'intérêt de cette interconnexion aucune suite favorable n'a été donnée.

-16 Réponse de M. le Maire

Est-ce que vous allez aussi vous positionner contre le projet du parc aux dinosaures à Trévoux ? [Nous ne ferons pas d'ingérence sur les décisions municipales de la ville de Trévoux.](#)

Chacun a son avis sur le sujet qui consiste à faire disparaître un équipement aquatique très apprécié l'été surtout en période de canicule pour le remplacer par un parc Dinoparc annoncé comme vecteur touristique et pédagogique.

Suite à la réunion d'une commission, la commune de St Bernard a adressé un courrier au Maire de Trévoux pour lui demander, en voisin, si la CCDSV, compétente en termes d'économie du territoire mais aussi du développement touristique, avait été sollicité pour que les Maires du territoire se prononcent sur le sujet.

Nous avons aussi demandé au Maire une estimation de la fréquentation, une estimation des modes de transport employés pour venir au Dinoparc. Nous lui avons demandé de réaliser une étude d'impact sur nos voiries et circulations.

Nous n'avons pas reçu de réponse mais à la lecture de l'article du Progrès où je me fais vilipender, on peut se demander si nos questions dérangent ?

Car St Bernard va se retrouver coincé entre le parc de Trévoux et le port du lac d'anse. La coupe de tous les arbres a amené le bruit. [Oui notre village verra arriver la réalisation du parc d'attractions à Trévoux et la marina à Anse. Donc beaucoup de circulation qui va venir s'ajouter à la fréquentation de la Voie Bleue en hausse.](#)

Contrairement à Trévoux qui ne nous informe de rien, désolé de le dire, nous entretenons des relations étroites avec Anse et son projet de marina. Le Maire devrait bientôt revenir nous présenter l'avancement du projet au conseil municipal de St Bernard début 2024.

Le chemin de halage est un bel endroit. Seulement il s'abîme puis la cohabitation vélo, marcheur, coureur va devenir impossible. Les cyclistes vont trop vites. [Déjà répondu](#)

-17 Réponse de M. le Maire

Est-ce qu'une réflexion pourrait être portée sur la circulation : marcheurs sur côté droit sens st Bernard Trévoux, idem Trévoux st Bernard et les cyclistes au centre ? [déjà répondu ; pas favorable à une mise en place d'une réglementation qui ne sera pas respectée.](#)

-18 Réponse de M. J-C LAMBERT

Est-ce que le chemin du bois est une route et est-ce que nous devons la considérer comme une priorité à droite ? Idem pour le chemin des cols verts ? [Toute voie publique ouverte à la circulation crée une priorité à droite.](#)

Je prends connaissance des cr des réunions du conseil municipal.

-19 Réponse de M. le Maire

Comment peut-on entamer la réalisation d'un portail sans avoir de devis chiffré, une autorisation non encore validée ?

[Une commune qui veut procéder au paiement d'une facture, la trésorerie demande le devis signé et accepté par l'autorité territoriale ou son délégué. Un devis a bien été fait.](#)

-20 Réponse de M. le Maire

Où en est la décision de monsieur zinderstein à propos de l'utilisation de son terrain ? [Maintenant que le chapitre contentieux urbanisme est clos, le projet Zinderstein se poursuit dans son montage juridique en tenant compte des termes du legs du défunt.](#)

Comme nous l'avons toujours fait, le Conseil sera informé de la suite orchestrée avec les conseils juridiques respectifs. Nous mènerons ce projet très attendu à terme.

Ensuite pouvez-vous définir les sigles notés dans les cr de réunion, loi zan, utei...
Loi ZAN = zéro artificialisation nette ; UTEI est le nom d'un promoteur

-21 Réponse de M. le Maire

Enfin, est-ce que vous avez l'obligation de dénaturer notre village avec des outils d'énergie renouvelable ? Ce serait terrible de voir pousser des éoliennes sur notre commune. . La loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables nous demande d'organiser une concertation avec les habitants et c'est ce que nous avons fait avec le questionnaire diffusé aux habitants. Une synthèse sera produite par la commission d'élus en charge de ce sujet.

Cette même commission d'élus va travailler aussi sur le sujet afin de définir, en tenant compte des avis habitants consultés, des priorités pour faciliter l'installation de production d'énergies renouvelables afin de rattraper le retard de la France en ce domaine.

Le texte de la loi, qui a été modifié et enrichi par les parlementaires, s'articule autour de quatre axes : planifier les énergies renouvelables, simplifier les procédures, mobiliser le foncier déjà artificialisé pour déployer les énergies renouvelables et mieux partager la valeur générée par ces énergies.

A St Bernard nous préférons être acteurs que de nous voir imposer les lignes de décisions par l'Etat et la Région. C'est pour cette raison que nous prendrons une délibération avant le 31 décembre comme ceci est demandé pour transmettre nos propositions sur ce sujet.

Nous respectons les termes de la loi.

Questions de M. François BÉAL et Mme Michèle BÉAL

Bonjour, pour donner suite à votre consultation, avec ma sœur Michèle nous souhaiterions faire remarquer que, suite à la modification récente du réseau Saônibus, il est devenu très difficile d'aller en gare d'Anse par ce moyen : cela n'est plus possible qu'aux heures "de pointe", et encore, depuis l'arrêt "Mairie". [Déjà répondu, on fait remonter à la CCDSV.](#)

-22 Réponse de M. le Maire

Le développement du TAD (transport à la demande) est une très bonne idée pour éviter de faire rouler les véhicules à vide ou presque, mais pourquoi n'est-il pas possible de les utiliser pour aller en gare ? [compétence CCDSV](#)

Questions de Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER

-23 Réponse de M. C. COTTAREL

Nous aimerions savoir quelle est la procédure mise en place par la municipalité pour que la taille des haies soit respectée par tous les spinosiens ? L'information est répétée dans le SBI. Dans un premier temps, je prends contact avec les personnes dont les haies sont trop hautes ou larges. Une relance sera faite par écrit. Au bout de la 3^e relance, un arrêté de police du Maire sera pris pour faire exécuter les travaux de taille aux frais du propriétaire non respectueux des textes du code civil.

Questions de M. Richard ROSIER

24 – Arrosages - Réponse de M. C. COTTAREL

Pourquoi planter des arbres qui ont visiblement au moins 5 ans et ne pas les arroser (en tout cas pas suffisamment ou correctement) et les laisser mourir ?! Quel gâchis !

Pendant ce temps, on arrose des fleurs éphémères dont on peut se passer et surtout les remplacer par des plantes sans besoin d'eau ou presque

Ne me répondez pas avec des arguments simplistes relatif à la météo, je plante des dizaines d'arbres chaque année et j'en prends soin pour qu'il ne meurt pas. La politique de la commune est de planter en cette période d'évolution climatique et le besoin d'arbres est là ! Il y a forcément de la perte qu'on évalue à 15% lors de plantation dû à différents facteurs. Pour ce qui est des fleurs nous évoluons vers des vivaces adaptées avec un arrosage raisonné. La commune comme les particuliers doit suivre les arrêtés préfectoraux lors de sécheresse. En ce sens la commune s'est dotée de 2 cuves de stockage d'eau pour pouvoir continuer à arroser.

25- Ramassage ordures – réponse de M. J-C LAMBERT

Pourquoi ne pas inverser la fréquence de ramassage des ordures et des bacs jaune ? Ou alors ramasser les ordures toutes les deux semaines ? Avec le recyclage, la quantité d'ordure baisse énormément alors que les bacs jaunes se remplissent plus vite. La collecte du tri sélectif en porte à porte et l'extension à tous les emballages a fait baisser fortement le volume des ordures ménagères. Pour certaines familles ces dernières peuvent être encore importantes et une collecte tous les 15 jours leur poserait des problèmes de taille de bacs et d'odeurs par temps chaud. On n'est pas obligé de sortir le bac d'ordures ménagères s'il est quasi vide et si le bac jaune est trop petit il peut être échangé à la CCDSV pour un plus gros. La modification des collectes entrainerait des couts supplémentaires. La CCDSV n'a pas volonté de mettre en place la taxe incitative à la levée des bacs d'ici 2026, fin du marché de collecte.

26-Panneau information sur chemin de Halage – Réponse de M. F. VIENOT

Un Panneau d'affichage pour les associations serait intéressant sur le chemin de halage pour communiquer avec les nombreux passants. Il n'est pas contre mais il doit être géré pour rester propre d'aspect et doit intégrer le Permis d'Aménager de la voie bleue visé par l'ABF.

27-Jumelage culturel - Réponse de Mme F. POINTON-SCHOENAUER et M. F. VIENOT

Pourquoi le jumelage culturel a été réalisé "en privé" sans inviter aucune association ?

Ce jumelage municipal a été largement communiqué à la population et par conséquent aux associations spinosiennes ; malgré les rappels de communication, la cérémonie de jumelage n'a pas beaucoup vu de spinosiens et l'exposition de photos non plus. Aujourd'hui l'info arrive dans notre poche à tous ; après il faut sortir de chez soi.

28-Leg Zinderstein - Réponse de M. le Maire

Puisqu'aucun conseil municipal ne souhaite venir en aide aux nécessiteux comme demandé par ce leg, pourquoi ne pas simplement laisser en friche comme il avait été demandé en solution bis ? Il est faux de dire qu'aucun Conseil Municipal ne souhaite venir en aide aux nécessiteux.

Mon prédécesseur a tenté des montages avec des associations mais rien n'est arrivé à terme. Depuis 2014 où je suis Maire les conseils municipaux successifs ont travaillé pour monter un projet qui enfin puisse voir le jour. En 2010 le PLU a classé cette zone en UBz, zone constructible à vocation d'accueillir des collectifs sociaux (si en 1991 on parlait de nécessiteux, aujourd'hui on parle de problèmes sociaux).

Puis lors du mandat 2014/2020 nous avons modifié le PLU pour augmenter le coefficient d'emprise au sol et permettre l'accueil de ces collectifs sociaux.

Vous le savez, nous sommes en cours de montage d'un projet social intergénérationnel. C'est dans ce sens que le Permis d'Aménager a été déposé et est aujourd'hui accepté définitivement et qu'Alliade a déposé un Permis de Construire aujourd'hui validé par le Tribunal Administratif (TA)

Nous sommes en plein dans la vie d'un projet d'urbanisme qui prend du temps, qui doit franchir les obstacles juridiques orchestrés par des voisins qui ne souhaitent pas de construction à côté de chez eux et qui n'ont pas intérêt à agir ce qu'a confirmé le TA.

L'étape suivante consistera au montage du projet porté par la commune, en direction du social comme souhaité par le légataire. Et pour ce faire, nous prendrons toutes précautions sur le montage juridique et respecterons la décision du Juge de la cour d'appel de Lyon que nous saisissons prochainement.

S'agissant de la solution bis : laisser en friche, elle n'interviendrait comme le stipule le legs, que si la commune ne poursuit pas son projet d'aménagement social intergénérationnel. Laisser en friche comporte un risque puisqu'un terrain non entretenu avec des broussailles de 1,3 hectare en centre village constitue un risque incendie.

De plus, avec les évolutions des lois qui nous invitent à densifier les cœurs de bourgs, prendre le risque de laisser un terrain constructible en friche pourrait attirer les services de l'Etat qui pourraient être intéressés par l'installation d'un équipement sur notre terrain et pourraient procéder à une déclaration d'utilité publique, qui dans ce cas, passerait au-dessus des termes du legs. Par exemple, installation d'un centre fermé de jeunes délinquants, un pôle social lourd, un foyer accueil ...

Je souhaite rappeler qu'à St Bernard nous préférons être acteurs plutôt qu'attentistes.

Questions de Mme Sylvie CHASSAGNE

29- Réponse de M. C. COTTAREL

Les constructions à venir sont-elles tenues à faire des efforts dans les énergies renouvelables ? Panneaux solaires sur toit et bornes électriques ? Actuellement aucune obligation mais plutôt des incitations.

Questions de Mme Rita PEROTTO

30- Réponse de M. J-C LAMBERT

ROND POINT Avenue Valadon, Route de Lyon, Avenue des Helvètes

On constate que les Agents Municipaux passent beaucoup de temps à toujours intervenir à remettre en état la structure de ce rond-point.

Ne pourrait-on pas envisager à reconsidérer ce rond-point (pour la Nième fois) [Le rondpoint a été renforcé par une dalle béton il y a quelques années. Ce sont les semi-remorques et les engins agricoles qui déchaussent les pavés scellés en surface.](#)

- Serait-il envisageable, par exemple, d'interdire les camions d'un certain tonnage à traverser le village de Saint Bernard et les dérouter ??? [C'est une route départementale.](#)

Cela résoudrait en plus la Sécurité routière en général.

- Comment ça se passe ailleurs ? [idem](#)

Les Camionneurs seraient-ils plus disciplinés en dehors de Saint Bernard ?

Donc pour ces indisciplinés, ne pourrait-on pas utiliser nos caméras de Vidéoprotection pour pouvoir verbaliser ces conducteurs sans scrupules ? [La vidéo verbalisation n'est pas autorisée pour Saint-Bernard. La détérioration de la chaussée et le non-respect de l'interdiction de circuler sur le pont au poids lourds de plus de 19T ne sont pas dans la liste des infractions verbalisables par vidéo selon les décrets n°2016-1955 du 28 décembre 2016 et 2018-795 du 17 septembre 2018. De plus nous n'avons pas d'agent assermenté visualisant les images en permanence.](#)

31 – Réponse par M. M. SOLFOROSI

ANNONCES PUBLICITAIRES DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

Pourquoi passe-t-on par une Entreprise sous-traitante pour gérer cet appel de fonds ?

Dans le passé ce rôle était alloué au Conseiller Municipal Communication de la Commune qui faisait lui-même appel des cotisations auprès des Commerçants et Artisans, transmettait les cartes de visites à l'Imprimeur.

De plus, cela créait un certain contact humain.

A l'heure actuelle, serait ce devenue une obligation de passer par une Société Intermédiaire, ce qui doit certainement avoir un coût ? [Le coût reste inchangé pour la commune malgré le changement de prestataire qui se charge de démarcher les annonceurs. Cette partie était effectivement faite par les élus de la communication, mais cela est très énergivore en temps et avec peu de contact humain puisque la relance des annonceurs est redondante par téléphone.](#)

32 – Réponse par M. le Maire

Vous nous demandiez de proposer un nom de Place dans le cadre du Projet Immobilier de la Saône.

Il ne me semble pas que ce projet ait été proposé, **à titre informatif**, aux Spinosiens.

Pour une petite commune comme Saint Bernard, il serait sympa de nous présenter les divers projets acceptés et en cours, toujours à titre informatif bien évidemment. Cela contribuerait, peut-être, au lien entre les Spinosiens.

Nous avons fait un appel à idée de nom pour la place qui va relier la rue de la Saône à l'avenue Valadon. Nous avons eu des réponses des spinosiens.

Les élus ont fait un choix : place longue. Le projet en lui-même sera présenté ce soir lors du conseil municipal.

Questions de M. PETITJEAN Jean-François

33- Réponse de M. le Maire

Concernant votre projet de construction de logements sociaux sur le terrain Zinderstein : N'avez-vous aucun état d'âme à tenter de piétiner ainsi la mémoire et les dernières volontés de Monsieur Zinderstein, très gros donateur au profit de la commune et qualifié à l'époque par votre prédécesseur Monsieur PAOUR, de « Bienfaiteur de la commune » ? On a bien compris que vous ne vouliez pas de construction à côté de chez vous et que tous les moyens étaient bons pour agiter sur le sujet. Je vous rappelle qu'il ne sert à rien de cibler le Maire que je suis ; ce projet est porté par le Conseil Municipal depuis le mandat précédent. Visiblement vous n'êtes pas d'accord, on a compris. Mais ce n'est pas vous qui décidez. Ce sont les élus en poste et avec la majorité des voix.

Monsieur, vous êtes coutumier de l'agitation et de la diffusion d'informations inexactes, vous êtes coutumier des dénonciations calomnieuses dans vos écrits, vous outrepassiez la loi en pénétrant sur cette propriété communale sans y être invité, en plus accompagné de la presse (le moment où vous m'avez traité de menteur ; relaté par le Progrès) vous pensez pouvoir être le grand gardien du Legs Zinderstein et de ses conditions (conditions que vous interprétez et utilisez à votre avantage pour ne pas avoir de construction à côté de chez vous) alors que Monsieur Petitjean vous n'avez aucun droit à agir ; en l'absence d'héritier, seul le Procureur de la République pourrait avoir un intérêt à agir contre la mairie.

Monsieur Petitjean, vous pratiquez des méthodes qui pourraient être qualifiées de border line, ou expéditives. Et votre réputation vous a précédé, vous êtes déjà bien connu pour ça. Je vous demande de respecter les décisions des élus, tout comme celles des tribunaux.

Questions de M. Jacques SAHAKIAN

34-Réponse de M. le Maire

« Dans la perspective de l'ouverture du port de plaisance, nous sommes extrêmement inquiets des répercussions et des conséquences sur l'affluence sur la Saône.

En effet, la zone d'activité nautique va se retrouver totalement surpeuplée et surféquentée et les désagréments vont être décuplés.

La tranquillité des riverains sera compromise par une pollution sonore hors norme durant plus de 4 mois par les bateaux et scooters des mers qui n'auront de cesse d'évoluer bruyamment et sans aucun respect sur la zone.

Aussi, nous souhaiterions savoir si le déplacement de cette zone a été envisagé afin d'éviter que les habitants riverains du halage tant au nord qu'au sud et donc de déplacer cette zone vers les rives non habitées ?

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à ce jour un seul « professionnel » évolue sur la zone avec un micro et musique, nous imaginons ce que cela pourrait donner si le nombre d'acteur professionnel se multipliait ».

Il est certain que l'arrivée de la marina va modifier nos fonctionnements habituels. Dès le début de sa construction (on est pour l'instant aux études environnementales et archéologiques) il nous faudra travailler avec Anse, les préfectures 69 et 01, sur le fonctionnement de de la rivière avec l'entrée/sortie des bateaux dans cette zone vitesse. 350 anneaux sont prévus. Pour St Bernard nous porterons la demande de déclassement de la zone vitesse et son déplacement (à discuter) en raison de la zone d'entrée et sortie de la marina (Nous ne sommes pas maîtres de la décision)

Nous demanderons aussi l'installation de la brigade de gendarmerie fluviale à la marina d'Anse.

La problématique des scooters est qu'ils ne respectent pas la réglementation en pratiquant des évolutions (sortes de figures) alors qu'ils ne peuvent naviguer qu'en gardant un cap vers l'amont ou l'aval.

Nous demanderons un renforcement des contrôles par les gendarmes. Ces contrôles sont compliqués aujourd'hui car ils se mettent à l'eau à Belleville.

Questions de M. Jean-Claude RAFFY

-35 – Réponse de M. le Maire

Comment comptez-vous assurer la sécurité des élus de la commune contre les agressions vues un peu partout ? Les élus sont aujourd'hui la cible de certaines agressions mises en lumière par les médias ; ces agressions verbales ont toujours existé ; nous sommes dépositaires de la confiance des électeurs et administrons la commune ; nous ne sommes pas là pour embêter mais nous sommes là pour rappeler les règles de fonctionnement ; la liberté des uns commence là où s'arrête celle des autres. Petite remarque : c'est souvent les mêmes qui ne respectent pas les règles et causent problèmes ; nous procédons avec un contact, une explication, puis une injonction, aussi une proposition de médiation pour les différents de particuliers et enfin nous verbalisons. Les dépôts sauvages identifiés sont aussi verbalisés.

Pour le code de la route et notamment les stationnements, tout ce qui est sur trottoir, sur passage piéton, devant une bouche incendie, bloque le passage des engins de secours, sur une place PMR ou en stationnement dangereux est systématiquement verbalisé.

Certains me disent vivement la fin du mandat !!! Changer de mandat et espérer changer de Maire ne fera pas changer le Code de la Route !! Mais la grande majorité des

personnes sont contentes que le Maire et les Adjointes fassent respecter ce civisme oublié par une petite minorité.

Après, s'il y a insultes, violences morales, menaces physiques et coups et blessures, c'est un dépôt de plainte systématique avec automatiquement un suivi de la Préfète, de la Procureure et du Ministère de l'Intérieur. Notre rôle ne consiste pas à reculer devant les problèmes mais à les expliquer et matérialiser la ligne de l'interdit à ne pas franchir.

-36 Réponse de M. J-C LAMBERT

Echéancier de la mise en place du paiement des ramassages (ordures ménagères et recyclables) au poids réel déposé ? La solution devrait ne pas comporter de "frais fixes", mais un paiement depuis le premier gramme. Si on n'a rien, on ne paie rien ! La réponse est la même que l'année dernière :

La redevance incitative n'est pas prévue pour cette mandature.

L'objectif du programme de prévention des déchets de la Communauté de Communes est de réduire de 50 kg/habitant/an entre 2021 et 2026 (à ce jour nous en sommes à une réduction de 34 kg/an/habitant)

Si l'objectif de réduction des ordures ménagères de 50 kg/an/habitant n'est pas atteint en 2026, la communauté de communes envisagera cette solution pour le prochain appel d'offres des collectes. Cela nécessitera des investissements en moyens de mesure (capteurs sur camions bennes et bacs) et en communication.

La redevance incitative est basée sur le même principe de facturation de l'eau et de l'électricité, c'est à dire abonnement fixe plus part variable entre 10 et 45% selon le poids ou le nombre de levées du bac.

-37 Réponse de M. le Maire

Il y a beaucoup de liberté de circulation sur la voie bleue. Ne peut-on pas désenclaver certaines propriétés et modifier les trajets de la poste et des OM pour fermer mieux l'accès et tarir les passages ? La voie bleue est classée au Code de la Route en voie verte (véhicules moteur interdits) sauf pour des véhicules autorisés. Les riverains (sauf quelques propriétés dont l'adresse est sur le halage et qui ne disposent pas d'autre accès et qui donc peuvent y circuler) ont aussi un accès pour service (entretien ou travaux)

La Voie Bleue est dans sa seconde année et globalement fonctionne bien. La période d'explication et injonction est terminée et aujourd'hui des verbalisations sont pratiquées.

Quelques pêcheurs sont encore réticents mais le PV à 135€ les incite à se garer correctement et aller à pieds sur leur poste de pêche.

-38 Réponse de M. le Maire et Mme B. FROMONT

4°/ Le projet de "municipalisation" des chemins des Vignes, du Relais et du bas de la Sapinière semble au point mort ? Y a-t-il une raison alors que le règlement du lotissement est très clair sur le sujet ? De plus, en matière de préemption, une commune a des pouvoirs immenses que celle de SB ne semble pas vouloir utiliser ici. Le projet rétrocession de voirie n'est pas abandonné. Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, il

faut que la décision de demande de rétrocession des propriétaires soit prise à l'unanimité.
Sans cela pas de suite.

Fin du Conseil Citoyen à 20h44.